Image not found or type unknown

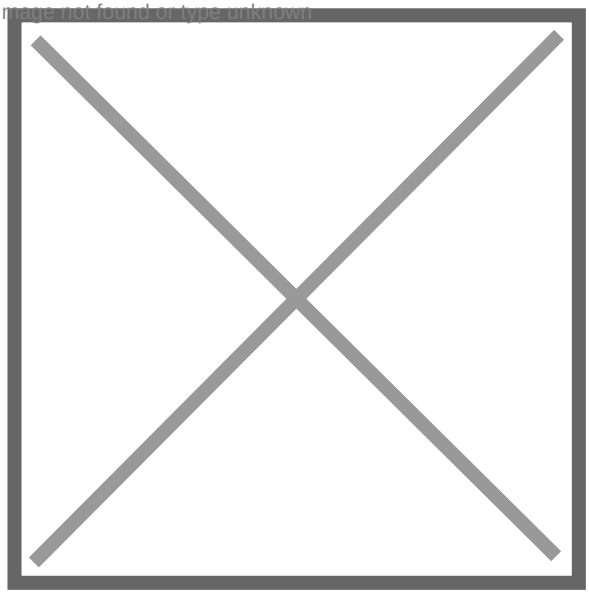

Mère instable, enfant en danger

Par **Tzirah**, le **05/04/2012** à **22:33**

Bonjour,

Ma grande sœur de 23 ans a un garçon de 3 ans. Elle est complètement instable financièrement : elle ne travaille pas, ne cherche pas de travail, vit donc au dépend de l'état et dépense le peu d'argent qu'elle a dans de la drogue et dans des vêtements, chaussures... Elle vit au-dessus de ses moyens et se retrouve donc avec des dettes (téléphone, gaz, électricité, loyer, crèche...). J'ai dû moi-même me mettre dans des difficultés financières pour l'aider un peu. Elle est irresponsable : son fils dort parfois chez moi pour qu'elle puisse sortir dans des bars et coucher je ne sais où... J'ai failli me faire virer de mon travail qui implique de grandes responsabilités car je suis arrivée avec 45 minutes de retard : j'avais le petit depuis la veille et elle avait une fois de plus passé la nuit dehors, sans se soucier des répercussions que cela pouvait avoir sur mon travail.

A côté de ça, c'est une mère aimante qui s'occupe bien de son enfant et qui fait en sorte qu'il ne manque de rien. Seulement elle s'y prend mal et je m'inquiète donc de la sécurité de mon neveu, de son avenir. Je ne sais pas quoi faire, contacter les services sociaux, demander une tutelle financière, lui retirer la garde de son fils... ?

Merci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **06/04/2012** à **06:02**

Bonjour, il faut voir avec le pere de l'enfant qui peut peut-etre prendre l'enfant plus souvent car d'apres vos dires,il ne semble pas spécialement en danger, cordialement

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **17:23**

Bonjour

Vous prévenez les services sociaiux pour expliquer la situation?

En vous taisant, vous seriez complice d'une sitaution qui pourrait devenir dangeureuse pour votre neveu.

Par la suite, une enquête sociale sera diligentée et si votre soeur doit être misde sous tutelle pour éviter des risques à son fils, cela sera certainement un moindre mal.

N'attendez pas trop longtemps pour agir même si cela est difficile pour vous.

Il vaut mieux prévenir que guérir...

Par **Mynyar**, le **29/06/2017** à **17:56**

Gardien écrit au juge appartement sale je accupe pas mes enfants Est peux enlevé garde d'enfant donne formation au gardien pendant accupe mes enfants je tous les rendez vous mes enfants

Par **Visiteur**, le **29/06/2017** à **19:00**

Houla !

Par **Mynyar**, le **29/06/2017** à **19:45**

Je travail , vais au rendez vous pour enfant un peu un jour je fais j'ai pas fait mon ménage gardien monde chez moi Elle commence à me juger que je coupât mes enfants que je fais pas mon ménage et pas dans sa première fois que je suis ce Marive

les conditions d'utilisations de ce site indiquent que les messages doivent être écrits dans un français correct et comporter des messages de politesse !

Par **jos38**, le **29/06/2017** à **22:41**

bonsoir. on ne retire pas un enfant à quelqu'un parce qu'il n'a pas fait le ménage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés